

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 3 décembre 2024 à Aclens Présidence : Monsieur **Patrice HAUSWIRTH**

Le mardi 3 décembre 2024 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des boules (salle polyvalente).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024
5. Présentation par l'Atelier d'architecture Yves Messerli du projet de rénovation du bâtiment situé « Derrière l'Eglise 3 » (ex Adamina) et la réalisation d'un chauffage à distance
6. Préavis municipal n° 11/2024 - Budget 2025
7. Préavis municipal n° 12/2024 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges
8. Préavis municipal n° 13/2024 concernant les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges, intégrant un plafond d'endettement
9. Préavis municipal n° 14/2024 concernant la demande de crédit de Frs 820'000.- pour le déclassement de la RC 176 en traversée du village, l'aménagement d'arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et réseaux souterrains
10. Communications municipales
11. Communications du bureau
12. La « minute » des délégués
13. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil présents.

1. **Appel**

En date du 3 décembre 2024, le Conseil général de notre commune compte 51 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 33
- Excusés : 18
- Absents : 0

Avec 33 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. **Assermentation**

Pas d'assermentation prévue lors de cette séance.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président présente l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**

Pas de remarque particulière.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec une abstention et aucun avis contraire.

5. **Présentation par l'Atelier d'architecture Yves Messerli du projet de rénovation du bâtiment situé « Derrière l'Eglise 3 » (ex Adamina) et la réalisation d'un chauffage à distance**

Cette présentation est également accompagnée de Mme Anny Frosio, ingénieure thermicienne qui collabore sur la partie chauffage à distance de ce projet.

M. Yves MESSERLI, architecte, prend la parole :

Il est heureux de présenter ces deux projets qui seront mis à l'enquête ces prochains jours.

Il commente les plans et photos, ainsi que les propositions et modifications prévues :

Ce bâtiment sera gardé en l'état par rapport à son volume, selon le règlement communal.

En premier lieu, à l'étage : l'appartement nommé no 2 : l'escalier sera refait en étant moins raide, afin d'arriver dans l'appartement, un 3 pièces en duplex, avec 2 chambres et un balcon.

En deuxième lieu, au rez-de-chaussée : l'appartement no 1, un 2 pièces avec terrasse, et accès privatif.

Une place de parc supplémentaire devra être créée.

La charpente devra être entièrement refaite, car celle déjà existante ne permet pas d'aménager les combles. La pose de panneaux photovoltaïques est prévue.

Pour réaliser le projet de chauffage à distance, certains arbres devront être abattus. A noter que le local technique prévu se fondra parfaitement dans la zone végétalisée.

Mme Anny FROSIO, ingénieure thermicienne, prend la parole :

Elle explique le projet de chauffage à distance ainsi que l'emplacement des sondes géothermiques et des pompes à chaleur. Cette installation est prévue pour chauffer le bâtiment Derrière l'Eglise 3 (ex-Adamina) bien entendu, mais aussi pour la future rénovation du bâtiment d'à côté (Derrière l'Eglise 1)

6. **Préavis municipal N° 11/2024 - Budget 2025**

M. Vincent DORNIER, municipal, prend la parole :

M. Dornier présente et commente les chiffres du budget 2025.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, Mme Jeanne-Elise LEQUINT :

La commission des finances s'est réunie le 14 novembre 2024 avec Mme Stéphanie Durussel, boursière, Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Vincent Dornier, Municipal, qui sont remerciés pour les précisions apportées. La commission des finances s'est également réunie les 7 et 19 novembre 2024.

La marge d'autofinancement pour 2025 est de Frs 145'255.-

Celle-ci est suffisante même si elle a encore diminué par rapport au budget 2024 qui était de Frs 220'892.-. Cela a pour conséquence de réduire le plafond d'endettement théorique de la commune et de limiter sa capacité à investir. Le résultat du budget 2025 présente tout de même un résultat de revenus de Frs 71'591.50. A noter que la Municipalité reste prudente et veille scrupuleusement sur les finances de notre Commune. Toutefois la diminution de la marge d'autofinancement devra être suivie avec précaution. Nous observons également que la valeur d'un point d'impôt a diminué par rapport à l'année passée, mais reste stable sur la valeur moyenne de ces dernières années.

En général certains comptes présentent une augmentation due à la mise en place de MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération) qui entre en vigueur en 2025. L'augmentation impacte à la fois le temps de travail des collaborateurs et l'infrastructure informatique. Cette évolution intègre l'introduction d'un système informatisé de gestion des documents, visant à optimiser les échanges et la collaboration entre les collaborateurs.

Nous relevons ci-après :

Tous les **comptes d'entretien et d'équipement 311 et 315** ont suivi une recommandation de la COFIN. Le budget est suffisamment positif pour provisionner un montant conséquent pour d'éventuels travaux.

Compte 310.314

Le talus de la déchetterie côté Gollion s'érode par le ruissellement des eaux et nécessiterait une stabilisation.

Compte 320.318

Un recensement des arbres est prévu par la loi.

Compte 350.423

Les loyers sont identiques, c'est la manière de comptabiliser qui a changé : les loyers des places de parc figurent sur le compte 310.4233 d'où une différence de Frs 1'800.-.

Compte 351.311

Montant supérieur aux années précédentes. Du fait de la rénovation de la salle polyvalente, il n'y a pas eu de grosses dépenses ces trois dernières années. Pour 2025 il faudra prévoir un montant de plus et une table à langer va être installée dans les WC handicapés.

Comptes 352.301 et 352.304

Les cotisations LPP, pour les concierges auxiliaires et les membres de la Municipalité, sont volontaires et une discussion est en cours.

Comptes 352.427

Recalculé pour le cas où tous les appartements seraient loués toute l'année et comme pour le compte 350.423, les loyers des places de parc sont comptabilisés dans le compte 310.4233. À noter encore qu'il y a eu les travaux de rénovation au changement de locataire(s) d'où une diminution de loyer car les appartements étaient vides durant les rénovations.

Compte 353.423

Augmentation liée au préavis 09/2024, soit une adaptation du loyer en raison de la création du laboratoire.

Compte 400.318

Suivi et développement qui demande des ressources externes (consultants).

Compte 400.451

Subventions du Canton qui vont en partie compenser les dépenses du compte précédent.

Compte 431.311

L'achat d'un frontal pour le petit tracteur servira à utiliser une pelle pour dégager de la terre sur des chemins après des inondations ou d'autres interventions dans de petits périmètres.

Compte 431.331

Pas d'amortissement dans ce compte. Il est prévu dans le compte 430.331.

Compte 450.314

Beaucoup de frais de calibrage et entretien des moloks.

Compte 460.3521

Ce chiffre est donné par l'AIEV. Augmentation des équivalents-habitants.

Compte 510.521

Grosse augmentation en raison des rénovations et constructions de collèges.

Comptes 620.318 et 620.431

La différence entre les charges et les revenus représente la marge qu'il reste à la Commune pour le travail effectué. Cette marge est prédéfinie par un barème de l'État de Vaud. Exemple : une carte d'identité pour enfant revient à Frs 20.70 et l'émolument à facturer est de Frs 35.-.

La commission tient à remercier Mme la boursière ainsi que les membres de la Municipalité pour leur clairvoyance en matière de prévision des dépenses nécessaires à la bonne marche de la Commune et toujours en rapport avec nos revenus.

En conséquence, la Commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 11/2024 tel que présenté par la Municipalité.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 11/2024 concernant le budget 2025 est accepté à la majorité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

7. **Préavis municipal N° 12/2024 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges**

Mme Sylvie CIANA, syndique, prend la parole :

Elle nous commente et présente ce préavis municipal N° 12/2024.

En résumé, afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux modes d'hébergement et de développer l'attractivité touristique, il était nécessaire de revoir le règlement actuellement en vigueur datant de 2010. Une actualisation du cadre légal ainsi que l'adaptation des taux de perception pour atteindre l'égalité de traitement entre les différents acteurs du tourisme, font également partie des objectifs de cette révision.

La parole est donnée au rapporteur de la commission Ad'hoc, M. Cyril NUSSBAUM :

La commission s'est réunie le 5 septembre 2024 puis le 26 novembre 2024 en présence de Mme la conseillère Géraldine Ravy, et messieurs les conseillers Rudolf Zweifel, Cyril Nussbaum et Vincent Huguelet. Les membres de la commission remercient Mme Sylvie Ciana, Syndique pour sa présence et ses explications lors de la séance du 5 septembre 2024.

Dans le cas de la Commune d'Aclens, elle est liée au règlement intercommunal fixant les règles d'assujettissement, les modalités de perception et les modes de gestion de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires sur le territoire des communes du district de Morges ainsi que l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM).

À l'image des autres districts du Canton de Vaud, le règlement sur les taxes de séjour doit être actualisé, entre autres afin de légiférer sur les locations de type « Airbnb ».

L'ARCAM a fait un retour le 24 septembre 2024 ainsi qu'un complément en date du 21 novembre 2024.

Deux principaux points sont à considérer :

L'ensemble des communes membres de l'ARCAM doivent accepter la modification du règlement pour qu'il soit mis en application, puis chaque commune, doit choisir de continuer ou non avec l'ARCAM le traitement des taxes de séjour sur son territoire communal.

Le nouveau règlement proposé est annoncé être concordant, aussi en termes de « tarification » avec les règlements des communes/districts du reste du Canton de Vaud.

Le nouveau règlement proposé considère les enjeux d'aujourd'hui, diminue la charge de travail de la Commune tout en bénéficiant de l'expérience de l'ARCAM en matière de perception de la taxe de séjour. Il permet la mise en œuvre d'un système de carte(s) d'hôte(s) attractive(s) au tourisme ainsi que la mise en œuvre d'un système de carte(s) pour les résidences secondaires, ce qui est très attrayant pour les résidents. Tous les détails de ces mises en place seront décidés en AG de l'ARCAM courant juin 2025.

La Commune d'Aclens est faiblement impactée par les taxes de séjour et de résidences secondaires.

Suite aux questions de la présente commission, l'ARCAM :

- Confirme la prise en compte des commentaires sur les erreurs de renvois dans le règlement ainsi que de la demande de simplification de la proposition de préavis communaux relatifs à la taxe de séjour.
- Clarifie les montants versés par les communes et confirme indiquer les sources d'où proviennent les chiffres annoncés.
- Confirme que les annexes font parties intégrantes du règlement et qu'ainsi l'adoption du règlement implique l'adoption de celles-ci.

Les documents adaptés n'ont pas tous été rendus disponibles pour la commission.

En conclusion, la commission à l'unanimité recommande d'accepter le préavis municipal N° 12/2024 tel que présenté par la Municipalité.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 12/2024 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges est accepté à la majorité, avec une abstention et aucun avis contraire

8. **Préavis municipal N° 13/2024 concernant les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges, intégrant un plafond d'endettement**

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, prend la parole :

Il présente et commente ce préavis municipal N° 13/2024.

Quelques mots sur cette organisation de la protection civile (ORPC) qui a été créée en 2012. L'objet de ce préavis est de modifier les statuts pour intégrer un plafond d'endettement. Il y a 56 communes qui sont représentées dans cette association intercommunale pour la protection civile. La commune d'Aclens par son nombre d'habitants n'a qu'une seule voix sur les 115 voix disponibles.

Cette association a un but d'intérêt public : En cas de catastrophes naturelles ou en cas d'éléments particuliers, la protection civile met à disposition du personnel formé pour la protection de la population.

Une modification au niveau de l'organisation de cette association est prévue, à savoir d'intégrer un plafond d'endettement qui est fixé à Frs 1'000'000.-, ce qui représente environ Frs 6'536.- pour la part de la commune d'Aclens.

Ce projet a été étudié dans un premier temps par le comité de direction puis par les municipalités. La validation finale a été faite par le comité de direction. Il reste à valider ce projet par les conseils communaux et généraux des communes membres.

La parole est donnée au rapporteur de la commission Ad'hoc, M. Emmanuel CIANA :

La commission chargée de l'étude sur le préavis N° 13/2024 concernant les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges intégrant un plafond d'endettement était composée de Mme Clara Zegjman-Della-Negra, M. Norbert Wüthrich et M. Emmanuel Ciana (en tant que président-rapporteur).

La commission s'était déjà réunie le mercredi 22 mars 2023 en qualité de commission consultative chargée d'étudier le projet de statuts. La même commission a œuvré pour étudier le préavis N° 13/2024 portant sur les statuts finalisés.

La commission a passé en revue le préavis et les documents s'y rapportant. Il n'y a pas de remarque sur les statuts finalisés tels que présentés dans le préavis N° 13/2024.

En conclusion, aucune remarque n'ayant été formulée, la commission propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis municipal N° 13/2024 tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Norbert WÜTHRICH :

La commission des finances s'est réunie le 14 novembre 2024 avec Mme Stéphanie Durussel, Boursière, Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Vincent Dornier, Municipal qui sont remerciés pour les précisions apportées. La commission des finances s'est également réunie les 7 et 19 novembre 2024.

À la suite de la fin du mandat de gestion financière de l'ORPC par la commune de Saint-Prex au 31.12.2022 et selon la loi sur les communes, les nouvelles associations intercommunales doivent intégrer dans leurs statuts un plafond d'endettement.

Le plafond d'endettement est calculé au prorata du nombre d'habitants de la commune. Les statuts précisent que ce plafond d'endettement s'élève à un montant de Frs 1'000'000.-. Pour notre Commune cela représente Frs 6'536.-. Ce montant est en adéquation avec le plafond d'endettement de Frs 8'500'000.- retenu par la Municipalité dans son préavis N° 08/2021.

L'article 34 mentionne aussi que 2 acomptes par année sont demandés pour le fonctionnement de l'association. Ils figurent au compte 660.352 pour un montant d'environ Frs 12'000.-

En conséquence, la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 13/2024 tel que présenté par la Municipalité.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 13/2024 concernant les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile du district de Morges intégrant un plafond d'endettement est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

9. **Préavis municipal N° 14/2024 concernant la demande de crédit de Frs 820'000.- pour le déclassement de la RC 176 en traversée du village, l'aménagement d'arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et réseaux souterrains.**

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, prend la parole :

Il présente et commente ce préavis municipal N° 14/2024.

Remarques : Concernant le déclassement de la RC 176, la commune est en possession de la convention cantonale. Celle-ci n'a pas encore été remise signée au canton, car la Municipalité souhaitait la présenter au Conseil de ce soir. Elle sera ensuite validée et envoyée au Canton.

Concernant le projet de la zone 30km/h, la rue du Village pourra être réaménagée, avec la création de deux ilots de verdure. La pose d'une signalisation pour éviter le trafic lourd pourra ensuite être mise en place.

Concernant la mise en conformité de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), celle-ci était entrée en vigueur en 2004 avec un délai de 20 ans pour l'application. Les deux arrêts de bus actuellement à la rue des Alpes seront intégrés dans le projet global, et déplacés à la rue du Village.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, **M. Hugues FAVEY** :

La commission des finances s'est réunie le 14 novembre 2024 avec Mme Stéphanie Durussel, boursière, Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Vincent Dornier, Municipal qui sont remerciés pour les précisions apportées. La commission des finances s'est également réunie les 7 et 19 novembre 2024.

D'un point de vue financier, ce préavis comporte deux pans, d'une part les aménagements routiers et d'autre part la réfection du réseau d'eau potable.

Aménagements routiers :

Dans le cadre du déclassement de la RC 176 et de la mise en place de la zone 30km/h, la LHand oblige d'adapter les arrêts de bus aux utilisateurs à mobilité réduite. La répartition des coûts est détaillée dans le préavis. La plus grosse portion se trouve dans les travaux de génie civil pour un montant de Frs 350'000.-. Le montant total de Frs 665'000.- sera financé par la trésorerie courante et si nécessaire par le recours à l'emprunt. En ce qui concerne l'amortissement, il est régi par le nouveau plan MCH2 et dicté par le Canton. Les amortissements sont découpés en fonction de la nature des travaux et plusieurs durées d'amortissement peuvent entrer en vigueur.

Réfection du réseau d'eau potable :

Le préavis propose de profiter de ces travaux pour rénover le réseau souterrain de distribution de l'eau potable et de défense incendie. Pour ces modifications, le total du devis s'élève à Frs 155'000.- et sera également financé par la trésorerie courante et si nécessaire le recours à l'emprunt. L'amortissement

se fera par le compte autofinancé 810.331 « amortissement eau ». Les durées d'amortissement pour les travaux de génie civil sont de 40 ans.

En conséquence, la commission des finances recommande d'accepter le préavis municipal N° 14/2024 tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée au rapporteur de la commission de l'urbanisme, **M. Benoît OLIVIER** :

Le mercredi 13 mars 2024, la commission de l'urbanisme, composée de Mmes Isabelle Hauswirth et Cécile Cornet ainsi que de M. Benoît Olivier, a rencontré Mme Sylvie Ciana, Syndique et M. Gilbert Métrailler, Municipal.

Le but de cette rencontre était la présentation du projet de mise en place dans notre village du 30km/h.

La commission reçu toutes les informations concernant la 1^{ère} partie du projet pour la mise en place du 30km/h sur toutes les routes secondaires du village ainsi que dans le quartier du Pontou. Ceci à la suite des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable à la Rue des Alpes et à la Route du Jura. Ces travaux sont en cours de finition actuellement.

Concernant la 2^{ème} partie du projet, le préavis N° 14/2024, la commission a reçu des explications et avait ajouté des remarques qui ont été prises en compte pour l'élaboration du préavis.

La commission de l'urbanisme s'est réunie le mercredi 6 novembre 2024 pour en faire la synthèse.

Le déclassement de la RC 176 en traversée du village, l'aménagement des arrêts de bus conformes à la LHand et des réseaux souterrains sont des travaux à réaliser en simultanément pour mettre la Rue du Village à 30km/h. La sécurité pour les personnes qui prendront le bus sera renforcée. Nous pouvons ajouter que les personnes qui attendront le bus en direction de Morges pourront se mettre à l'abri, en cas de mauvais temps, sous le toit de la fontaine à côté du Four communal. Un abribus avec un toit sera également créé sur le trottoir en direction de Cossonay. La commission propose qu'il serait intéressant de réfléchir à la pose d'un banc sous la fontaine et sous l'abribus.

Vu que le trafic de transit sera ainsi redirigé sur la RC 151, Rue des Alpes, nous estimons qu'il serait important d'apporter plus de sécurité aux abords du giratoire « Sécheron ». À la suite du passage piéton qui relie le quartier du Pontou au village, sur la Route de Romanel, il serait opportun de poser des potelets réfléchissants sur les trottoirs des deux côtés du passage piéton afin de rendre attentif les automobilistes et de les faire ralentir.

En conclusion et au vu des considérations ci-dessus, la commission de l'urbanisme recommande d'accepter le préavis N° 14/2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. Stephan DUPUIS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande pourquoi, lors de la pause des abris aux arrêts de bus actuels, ceux-ci n'ont pas été directement adaptés à cette loi LHand ?

Mme Sylvie CIANA, syndique, lui répond :

Nous sommes tout à fait conscients que ces abribus ont été posés il y a peu de temps. Malheureusement la composante de la LHand n'avait visiblement pas été prise en compte à ce moment-là. Si cela avait été le cas, la Municipalité aurait remarqué que cela n'était pas possible de mettre ces arrêts de bus en adaptation la LHand aux emplacements actuels. Néanmoins nous sommes en discussion avec d'autres communes afin que les anciens abris soient recyclés ailleurs, la Commune de Bremblens serait déjà potentiellement intéressée par la reprise de l'un d'eux.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Tout d'abord il tient à souligner que cela est un projet très positif.

Il relève que comme les trottoirs vont être élargis, les bus devront passer ensemble dans cette rue, donc y'aura-t-il un évitement possible ? Est-ce que des feux à l'entrée seront installés spécifiquement pour les bus ?

Mme Sylvie CIANA, syndique, lui répond :

Actuellement on espère qu'avec les nouveaux horaires de bus qui arriveront d'ici la fin de l'année 2024, ceux-ci seront adaptés en fonction et qu'il n'y aura pas de souci de croisement à cet endroit entre les bus. Dans tous les cas, les horaires seront ajustés en conséquence afin qu'un seul bus ne passe à la fois.

M. Norbert WÜTHRICH, membre du conseil, prend la parole :

Il relève que le fait que les arrêts de bus soient prévus aux normes pour les personnes à mobilité réduite est une bonne chose, cependant en cas de mauvais temps, il relève également que si ces personnes vont s'abriter vers la fontaine ou au four communal, lorsque le bus arrive, ils n'auront peut-être pas le temps d'arriver à le prendre et que la disposition des abris n'est pas très adéquate pour les personnes à mobilité réduite. Donc d'un côté on met en place des structures pour les aider mais d'un autre côté les abris ne sont pas calculés pour eux.

La Municipalité prend note des remarques de M. Wüthrich et fera le nécessaire.

M. Patrick VEYA, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si cela serait possible de poser des pavés filtrants sur les trottoirs pour qu'en cas de fortes pluies l'eau puisse y pénétrer ? En effet cela éviterait à l'eau de stagner sur la route en créant des énormes ruisseaux comme constaté cette année.

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, lui répond :

La Municipalité prend note de cette remarque et va voir avec l'inspecteur spécialisé s'il y a moyen de faire quelque chose dans ce sens. À noter que toutes les remarques sont considérées et que par la suite le nécessaire ne pourra être fait que dans la mesure du possible et du respect des lois et des normes en vigueur.

Mme Valérie D'ASCOLI, membre du conseil, prend la parole :

Elle fait part de son avis par rapport aux arrêts de bus provisoires qui avaient été installés durant les travaux sur la Route Cantonale et souligne que les voitures roulaient beaucoup moins vite grâce à cela. Par conséquent, serait-il possible de réinstaller ces arrêts de bus provisoires, mais avec arrêt sur demande, pas fixe, afin que les véhicules continuent de ralentir et d'aller moins vite ?

La Municipalité prend en compte cette remarque mais souligne que comme cela concerne une route Cantonale, il faudra vérifier si cela est possible.

M. Marc GIORDANI, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si la Municipalité trouve normal que certaines communes aient eu les autorisations pour certains aménagements et que d'autres comme Aclens non ? Car en effet la loi est la même pour tout le monde et il ne faut pas hésiter à utiliser les autorités compétentes mises à disposition. Il relève également que la circulation est dangereuse et que certains automobilistes roulent vraiment trop vite sur cette route autour de l'église depuis que la perte de priorité a été enlevée.

Mme Sylvie CIANA, syndique, lui explique que les lois évoluent en fonction du temps et que la Municipalité se bat en fonction de ses moyens et de ses compétences. En effet chaque commune est différente et celles-ci n'ont pas forcément les mêmes budgets.

M. Martin JAQUET, municipal, poursuit la discussion en expliquant que la Municipalité respecte les étapes pour ce projet et que pour l'instant elle met en place tout ce qu'il est possible de faire en respectant les lois et les procédures. Chaque chose en son temps.

M. Jacques CHAPUISAT, membre du conseil, prend la parole :

Il revient sur la rue du Village : à l'endroit où vont se faire les fouilles pour les conduites d'eau, comment ces trous seront-ils rebouchés ? Cela sera-t-il du « grand taconnage » comme cela a été fait dans le haut du village ou est-ce que l'on aura droit à un revêtement phonique ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, lui répond :

Il informe qu'actuellement cela n'est pas prévu dans le budget.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 14/2024 concernant la demande de crédit de Frs 820'000.- pour le déclassement de la RC 176 en traversée du village, l'aménagement d'arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et réseaux souterrains est accepté à la majorité, avec 7 abstentions et aucun avis contraire.

10. Communications municipales

M. Thierry CORNET, municipal, prend la parole :

Il informe que le problème de l'énergie est toujours d'actualité. Le manque d'électricité en hiver peut refaire surface à la fin de ladite période. Le Canton avec l'aide de la protection civile a mis sur pied certaines mesures, comme les PRU (Point de rencontre d'urgence).

Lors du dernier conseil, la question de savoir où se trouvait le PRU a été posée et le Four communal a été désigné. Depuis, un panneau signalétique a été mis en place pour visualiser cet endroit. Ce point de rencontre d'urgence va permettre, si tous moyens de communication ne fonctionnaient plus, de pouvoir atteindre les urgences médicales, les pompiers et la police par d'autres canaux.

Nous espérons ne jamais avoir à l'employer, mais dans le cas contraire une structure a été mise en place. Comme proposé également lors du dernier conseil, les affichettes au-dessus de la porte d'entrée côté rue ont été enlevées et une plaque plus harmonieuse va y être posée.

Concernant la déchetterie, mettre des moloks dans le village est une très bonne idée et la Municipalité va œuvrer dans ce sens. Il faut cependant noter que la tâche est un peu plus compliquée que prévue et que nous ne pouvons pas simplement les déplacer.

Une motion a été déposée par le conseiller national M. Marcel Dobler pour qu'il soit effectivement possible de collecter séparément et de manière coordonnée au niveau Suisse, les fractions recyclables des déchets plastiques de façon à ce qu'elles puissent faire l'objet d'un recyclage de haute qualité. Cela changerait évidemment beaucoup de choses mais c'est tout le concept de la déchetterie que nous devons revoir. La Municipalité vous demande donc un peu de patience, cela se fera le plus rapidement possible.

Événements pour cette fin d'année 2024 :

La distribution des sapins se fera le 14 décembre 2024 à partir de 11h pour tous ceux qui l'auront commandé (délai pour la commande d'ici au 6 décembre 2024). Nous aurons également le plaisir de vous offrir un apéro avec vin chaud à la déchetterie le 21 décembre 2024 dès 10h.

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, prend la parole :

Une information concernant les travaux AF, 2^{ème} étape. Une séance a eu lieu en octobre 2024 avec les responsables et les experts du Canton et de la Confédération qui ont validé le projet. La suite des opérations va être la mise à jour de ce projet, une mise à l'enquête d'un chemin en gravier/béton le long des vignes, au n° 6. Celle-ci se fera peut-être encore avant la fin de l'année. Par la suite la mise en soumission de ce projet et finalement présenter le préavis au conseil d'ici le printemps 2025.

Autre information, internet sera plus rapide dans la Commune d'Aclens à partir de l'année 2026. La Municipalité a reçu au mois d'octobre 2024, 2 personnes de chez Swisscom. Actuellement la fibre optique est installée dans la Commune depuis les points centraux jusque dans les chambres qui sont situées sur la route. Les derniers 10-15-20 mètres qui vont chez les privés sont des conduites en cuivre, donc Swisscom va devoir les remplacer, afin d'y mettre de la fibre optique. À noter que tous les propriétaires de la Commune vont recevoir prochainement un courrier de Swisscom les invitant, s'ils le désirent, à donner leur accord afin de se connecter au réseau à grande vitesse à partir de 2026.

La Municipalité a fait les travaux pour la zone 30km/h ainsi que pour l'induction d'eau et M. Métrailler transmet ses remerciements par rapport à ces projets réalisés. On peut aussi relever la diminution des nuisances sonores sur le tronçon de la Rue des Alpes. Plusieurs retours positifs ont été constatés.

M. Norbert WÜTHRICH, membre du conseil, prend la parole :

La Municipalité souhaite installer des pavés en béton le long du Chemin des Vignes, il demande pourquoi en béton ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, lui répond :

Parce que c'est un endroit pentu et que celui-ci est très endommagé.

M. Vincent DORNIER, municipal, prend la parole

Le chantier lié au préavis 04/2024 (Crédit de construction pour le renouvellement de conduites d'eau potable rue des Alpes et route du Jura) est terminé.

Celui-ci s'est plutôt bien déroulé malgré les conditions météorologiques. On peut relever quelques coupures d'eau intempestives ainsi que des fermetures de routes prolongées. Il remercie les diverses entreprises concernées ainsi que les personnes qui ont été touchées par ce chantier de leur compréhension durant les travaux. La suite sera la partie dans la Rue du Village en 2025.

Au niveau des conseils intercommunaux, un conseil de l'ARASMAC a eu lieu dernièrement où l'on devait voter un préavis un peu particulier. Comme dit dans un précédent conseil, plusieurs communes sont déjà sorties de l'AJEMA. Il a fallu voter un préavis afin de déroger aux statuts, pour pouvoir quitter en milieu d'année. À noter que tout a été organisé pour que tout se passe de manière juste au niveau financier. Parallèlement, étant donné que l'AJEMA va disparaître dans sa forme actuelle, vu que Morges a choisi de faire cavalier seul, il faudra trouver une autre solution à terme. Deux séances ont déjà eu lieu, une le 10 octobre et l'autre le 21 novembre 2024 avec un groupe de travail qui devra constituer le futur AJEMA. Il reste environ une quinzaine de communes dans ce projet.

Il faudra agir rapidement et créer une nouvelle Association intercommunale avec des statuts et la structure adéquate. Il faudra solliciter au sein du Conseil général une commission ad hoc sur ce thème de l'accueil pré- et parascolaire, dans le premier semestre 2025. Il faudra structurer la partie administrative, étudier les disponibilités existantes de bâtiments et les éventuels projets dans les communes, créer de nouvelles places d'accueil.

Le Conseil intercommunal de l'AIEV s'est réuni le 27 novembre 2024, à Aclens, concernant la STEP de Bremblens. Dans son rapport, le président a insisté sur l'importance que les communes calculent précisément leurs équivalents habitants. Pour la commune d'Aclens, cela a été effectué très soigneusement depuis de nombreuses années, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans d'autres communes et cela a été constaté par l'AIEV.

Comme constaté dans le budget, pour Aclens, le montant est un peu plus élevé que l'année passée, car nous avons plus d'équivalents habitants que dans le calcul 2024. En effet, les équivalents habitants sont très influencés par la Coop. On est assez largement la commune qui a le plus d'équivalents habitants dans l'AIEV.

Par contre, au niveau des coûts de l'équivalent habitant, ils sont en nette diminution par rapport à ceux des comptes 2023, qui étaient influencés par le coût élevé de l'électricité.

Actuellement ces coûts sont à un niveau plus acceptable. A noter que l'année dernière, la STEP a été équipée d'une installation photovoltaïque sur une partie du toit. L'autoconsommation est de 17.29%, car une STEP consomme beaucoup d'électricité.

Chaque année, des contrôles caméras ont lieu sur les conduites d'eaux claires et usées, par tournus. Sur les résultats de cette année, on constate que sur la route de Romanel, une conduite avait été installée de longue date et celle-ci est désaffectée. Par contre, elle capte les eaux claires et vient polluer le reste du réseau. Donc cette conduite devra être condamnée, ces travaux vont se faire encore sur décembre 2024.

Un autre constat concerne le quartier de Pontou : un collecteur d'eaux usées est en très mauvais état. S'agissant d'un endroit délicat, les bureaux d'études ont été contactés, afin de définir les mesures et établir les devis en conséquence. Une intervention est urgente, car il y a un risque que cette conduite cède et que plus rien ne s'écoule correctement.

Concernant le plan de contrôle de l'eau potable dans le village, une question avait été posée concernant la prise des échantillons, à savoir notamment où ceux-ci étaient prélevés ?

M. Dornier montre le plan de contrôle qui avait été validé en 2019 par l'OFCCO. Jusqu'à ce jour, il fallait prélever deux échantillons par année sur le réseau village. A partir de 2025, il faudra quatre échantillons. Un échantillon est pris d'office au réservoir, les autres aléatoirement. Une analyse avait également été faite à la salle polyvalente, les résultats sont disponibles sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Mme Laura INGLIN, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande comment cela va se passer concernant les places d'accueil enfants, étant donné que la Commune d'Aclens est petite et qu'il y a pas de structure d'accueil de jour ?

Mme Sylvie CIANA, syndique, lui répond :

Elle explique qu'en tant que membre du comité de direction ARASMAC, sur les sept membres, ils ne sont plus que deux à rester à l'AJEMA : M. Delay, représentant de Hautemorges et elle-même pour Aclens. Ce sont donc eux deux qui mènent le groupe de travail, à savoir reconstituer la structure et œuvrer sur la refonte des réseaux d'accueil de jour. Précisément ce jour, avant ce conseil, elle a rencontré le futur responsable du réseau de Morges et a pu s'assurer que les conventions inter-réseaux continueront à donner accès à tout le monde, sans distinction.

Elle mentionne qu'elle s'est aussi réunie avec un groupe de syndicats/ques faisant partie du périmètre de l'ASIME, sans Morges, pour échanger sur l'avenir que ces communes souhaitent pour le futur réseau d'accueil de jour. Sans trop allonger de détails, lors d'une séance à laquelle la syndique de Morges était invitée, elle a reçu de Mme Mélanie Wyss, syndique de Morges, la confirmation des dires du futur responsable du réseau Morges, à savoir l'assurance que les autres communes auront l'accès aux listes et aux places disponibles sur Morges, ceci durant la période transitoire et la période de réflexion des petites communes. Les conventions seront respectées. Les enfants déjà inscrits au 31 décembre 2025 pourront continuer de rester jusqu'à la fin de l'encadrement préscolaire. Un certain nombre de places préscolaires seront ensuite encore accessibles pendant quelques années, possiblement jusqu'en 2028, sans distinction permettant ainsi aux enfants de la couronne morgienne de bénéficier des mêmes accès aux places d'accueil que les enfants de Morges.

Des structures privées ou semi-privées, soit sur Morges ou ailleurs, vont être approchées, afin de trouver une forme de soupape pour offrir une chance aux enfants d'avoir encore des places d'accueil. La Municipalité garde bien à l'esprit que ce sont les familles et les enfants qui sont prioritaires et que les places doivent être disponibles en fonction des besoins de chacun.

La ligne directrice nous imposait que tout devait être axé sur Morges. Durant les années précédentes, Mme Wüthrich au préalable avait également fait des demandes pour que l'on puisse mettre en place des structures de proximité, sur le territoire d'Aclens, ce qui avait été refusé en mentionnant qu'il y avait assez de places sur Colombier et que tout le reste était centré sur Morges.

L'on relève que cela inquiétait considérablement les petites communes et maintenant nous apprenons que Morges veut faire cavalier seul. Et il faudrait que l'on subisse les dégâts alors que cela nous a été imposé pendant des années ? Nous ne sommes pas d'accord avec ce principe et cela a été gentiment rappelé et considéré.

Morges a comme objectif d'atteindre une couverture de 42% pour leur nouveau réseau et ne pourra pas atteindre son objectif avant 2028. Durant ce laps de temps, l'accès à leurs places d'accueil sera assuré, et cela nous donnera un peu de temps afin de développer notre propre réseau et nos propres structures.

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

Une information par rapport au PACOM : il y a quelques semaines la Municipalité a reçu la décision du Tribunal cantonal sur le recours : Les opposants ont été déboutés sur tous les points. Pour la suite du PACOM, celui-ci a été signé par le département. Mais un recours au Tribunal fédéral est toujours possible, nous serons fixés à fin janvier 2025 s'il y aura eu recours ou non.

Mme Sylvie CIANA, syndique, prend la parole :

Comme vous le savez, l'année 2024 n'aura pas été un long fleuve tranquille, loin de là. Tout d'abord au sein de l'administration communale, nous avons eu l'arrivée de notre toute nouvelle boursière Mme Stéphanie Durussel, qui après une période de transition et de transmission de poste par M. Péclard, est officiellement aux commandes de la bourse communale depuis le mois de juin 2024. Par la suite, après quelques mois compliqués dès début juillet, nous avons engagé au 1^{er} novembre 2024 une nouvelle secrétaire municipale en la personne de Mme Natalie Boucard.

Après un ralentissement dans le traitement des dossiers, dû à l'absence de secrétaire et à des remplacements ponctuels, nous sommes ravis de vous annoncer que Mme Boucard a pris ses fonctions avec enthousiasme et motivation. Après une période de prise de poste en cours, nous sommes convaincus de la bonne marche retrouvée de l'administration dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.

D'un point de vue personnel et privé, cette surcharge de travail engendrée par une organisation administrative un peu chaotique, à laquelle s'ajoute des projets personnels et professionnels, tel que le remaniement du réseau d'accueil de jour des enfants AJEMA par exemple, ont conduit à la réflexion et à devoir prendre une décision difficile. En effet, la vie nous imposant parfois des choix, Mme Ciana nous annonce ce soir avec regrets qu'elle démissionne de son poste de syndique au sein de la Commune d'Aclens pour le 31 mars 2025 (annonce qui a été faite à ses collègues il y a 2 semaines).

Le choix de cette date a été réfléchi en fonction de plusieurs critères tels que l'organisation d'élections pouvant se rattacher à une date de votations fédérales comme celles de février 2025, la mise en place d'une transition la plus adéquate possible au sein de la Municipalité et la poursuite de sa participation alors que nous sommes au début de la création du nouveau réseau AJEMA, qui est un sujet lui tenant particulièrement à cœur.

Au 31 mars 2025, elle aura passé 7 ans et demi au sein de l'exécutif de la Commune d'Aclens dont 5 en tant que Syndique. Quel chemin parcouru et que de projets lancés et emmenés avec ses collègues de la Municipalité. Ces années ont été riches en rencontres, échanges et en apprentissage également. Ce fût une opportunité incroyable qui lui a été offerte selon elle. D'ailleurs elle encourage quiconque qui est motivé et qui a envie de s'impliquer dans la vie de la Commune et de la région à se lancer dans l'aventure. Alors oui cela prend un peu de temps, elle le conçoit. Mis à part les séances du lundi soir et quelques séances annuelles bien arrêtées, il appartient à chacun de définir au-delà ses engagements complémentaires correspondants à ses choix et ses valeurs.

Elle ajoute que la valorisation du travail accompli est une valeur ajoutée certaine à un CV. C'est une belle opportunité à saisir (par exemple Mesdames) si l'on cherche quelque chose de motivant, d'intéressant et qui peut se combiner à une vie de famille ou à une activité professionnelle à temps partiel. Enfin, en cas d'hésitation, c'est un challenge qui peut s'exercer aussi sur un temps de courte durée ou du long terme, selon son ambition personnelle.

M. Patrice HAUSWIRTH : Le président du Conseil général ajoute également quelques mots et remercie chaleureusement Mme Sylvie Ciana, Syndique, pour son dévouement et tout le travail accompli durant ces années au sein de la Commune d'Aclens.

Il ajoute, comme déjà mentionné, qu'une élection complémentaire aura lieu en début d'année 2025, le premier tour aura lieu le 9 février 2025 en même temps que les votations fédérales. Le dépôt des listes pour les candidats est fixé au vendredi 20 décembre 2024 à 12h dernier délai. Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau communal pour les personnes intéressées.

11. Communications du bureau

Comme cela a été annoncé au dernier Conseil, les documents relatifs aux séances (préavis, procès-verbal, etc...) seront dorénavant envoyés par courrier électronique. Afin d'éviter toute erreur, merci d'indiquer tout changement d'adresse électronique. Les personnes n'ayant pas d'adresse électronique et souhaitant recevoir les documents par voie postale sont priées de venir s'annoncer au bureau communal.

Pour les vacances des commissions, il rappelle aux présidents des différentes commissions qui ont fonctionné cette année de remplir les décomptes d'heures de leurs membres et de les envoyer directement à la bourse communale, ceci au plus tard avant le 6 décembre 2024. Ne pas oublier également de mentionner l'IBAN de chaque membre afin de pouvoir recevoir les débour.

12. La « minute » des délégués

M. Stephan DUPUIS, membre du conseil et délégué des Z'amis du Fournil, prend la parole :

Il rappelle que le samedi 14 décembre 2024, dès 10h, un vin chaud de bienvenue sera offert suivi d'une vente de pains et de tresses qui seront confectionnés par un maître boulanger. Puis dès 12h30 il y aura aussi la possibilité d'acheter et de manger des pizzas sur place.

Mme Isabelle HAUSWIRTH, membre du conseil et déléguée de la bibliothèque, prend la parole :

Concernant la bibliothèque, celle-ci se porte à merveille, il y a beaucoup de lecteurs, plus d'une centaine, dont beaucoup enfants. Elle est ouverte 3x par semaine. La bibliothèque a eu la chance d'accueillir bon nombre d'auteurs, de conférenciers et de visiteurs spéciaux avec toujours plein d'enthousiasme. Le mercredi 4 décembre 2024 aura lieu la St-Nicolas avec 35 enfants inscrits pour cette fête. Ils pourront faire des bricolages qui serviront à décorer le magnifique sapin qui se trouve sur la place (grande nouveauté cette année) et également de confectionner des petits bonhommes de la St-Nicolas. Un grand merci aussi à la Municipalité d'avoir donné son accord pour la mise en place de ce sapin sur la place.

Le président du Conseil, M. Patrice Hauswirth annonce également comme le veut la tradition, que chaque jeune ayant 18 ans durant l'année en cours, a l'honneur de recevoir un petit présent de la part de la Municipalité. Cette année il s'agit de Mlle Flore Della Negra ainsi que de M. Nathan Visinand. Ils n'ont malheureusement pas pu être présents au Conseil de ce soir.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Paulette VEZ, membre du conseil, prend la parole :

Elle aimerait savoir pourquoi le panneau de fin de zone 30km/h se trouve devant chez elle alors que plus loin il y a encore des maisons ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, lui répond :

La problématique est que la zone 30km/h peut être légalisée uniquement dans une rue qui est habitée sur les deux côtés de la route. Le souci dans ce cas de figure, c'est que le bâtiment qui est après votre maison est seul sur la rue, il n'y a rien en face, par conséquent la Municipalité ne peut pas faire différemment et doit se conformer aux règlements, mais elle partage cet avis et en prend note.

M. Stephan DUPUIS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande s'il y aurait la possibilité, comme cela se fait dans plusieurs déchetteries, d'avoir un local ou un abri pour la ressourcerie ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

La refonte de la déchetterie est la préoccupation première de la Municipalité. En sachant que cela évolue et comme mentionné tout à l'heure, il y a les plastiques qui vont être récupérés. Dans certains distributeurs, vous pouvez déjà acheter des sacs afin de pouvoir récupérer les plastiques. La Migros, parmi d'autres, offre la possibilité d'acheter ces sacs taxés afin de pouvoir jeter vos poubelles.

Pour Aclens, afin de s'adapter aux normes suisses de la Confédération, nous devons tout d'abord revoir le volume de la déchetterie pour pouvoir s'adapter et reformuler les emplacements. On pourrait par exemple pour le verre, le trier comme suit, blanc, brun et vert, le papier pourrait être mélangé avec les cartons etc... en fonction des types de containers à disposition. Donc une fois que nous saurons comment sera restaurée la déchetterie, une ressourcerie pourra être prévue, définir un emplacement,

ainsi qu'un local pour les produits dangereux afin d'avoir une meilleure sécurité et d'être en accord avec la loi sur les déchetteries.

Mme Géraldine RAVY, membre du conseil, prend la parole :

Est-ce que cela veut dire que la taxe au poids va tomber ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Le changement de mettre en place la taxe au sac a été évoqué en Municipalité, cela sera à voir en fonction de l'évolution et de la restauration de la déchetterie.

M. Benoît OLIVIER, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si la Municipalité pourrait prendre contact avec les MBC ou tout du moins leur proposer que le bus 736 qui va à Bussigny, au lieu de venir dans le village, faire le tour au rond-point et de remonter pour redescendre, fasse son arrêt à la route de Romanel, et qu'il reprenne directement le rond-point pour partir vers Bussigny. Cela leur ferait peut-être gagner quelques minutes.

La Municipalité devra se renseigner, elle a pris note de cette remarque et la transmettra à qui de droit.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si un passage à piétons sera réinstallé prochainement près du restaurant ?

Mme Sylvie CIANA, syndique, lui répond :

Cette question a déjà été posée de manière écrite par un autre citoyen. Nous rappelons que ce passage piétons était complètement hors la loi et qu'il fallait le supprimer. À noter que celui-ci ne respectait aucune réglementation de visibilité et de sécurité.

Pour l'instant, avec le préavis qui a été présenté ce soir, cela devrait amener des solutions assez rapidement au cours du premier semestre 2025. Pour pallier à cette problématique de sécurité, un passage pour piétons a été rajouté en direction de la rue de la Coulaz pour pouvoir permettre quand même la jonction entre les deux parties du village.

M. Stephan DUPUIS, membre du conseil, prend la parole :

Suite à la suppression de ce passage pour piétons, si l'on habite à la route du Jura, par où doit-on passer pour se rendre à la poste ?

La Municipalité a conscience que cela est une problématique et en prend bonne note. C'est un sujet qui revient assez fréquemment et l'on essaie de tout mettre en œuvre dans ce sens. Or il y a des normes et des procédures, notamment de visibilité, et nous dépendons des services cantonaux. La Municipalité tient à souligner qu'elle ne lâche pas l'affaire.

M. Patrice HAUSWIRTH, président, nous informe que l'année 2025 sera chargée en préavis et que pour éviter de terminer trop tard, pour les futures séances du conseil, le nouvel horaire de début sera à 19h30.

Mme Paulette VEZ, membre du conseil, prend la parole :

Elle souligne que le fait de recevoir les documents du Conseil par e-mail n'est pas forcément une bonne chose car ce soir, n'ayant pas de wifi, elle ne peut pas télécharger ni ouvrir les documents pour suivre la séance du conseil en direct.

La Municipalité lui répond que la salle est équipée d'un wifi et qu'elle a la possibilité d'obtenir le code d'accès gratuitement en se connectant. À noter que prochainement le site internet sera remis à jour et que ce genre d'information sera mentionné.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h55 et informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le mardi **25 mars 2025** à 19h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président

La Secrétaire

Patrice Hauswirth

Stéphanie Niederhauser